



Aucune visite médicale d'embauche

Par **Kyllian35**, le **26/01/2023** à **17:11**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour problème de santé.

J'ai pas eu de visite médicale quand je suis rentrée dans l'entreprise ou je suis actuellement.

Mon entreprise avait fait la demande au médecin du travail une première fois a mon embauche et une deuxième fois 2 semaine après sans réponse de la part du médecin du travail.

Sauf que il s'avèrent que mon cas a empiré et que je suis pu capable de faire mon métier.

Je suis actuellement en procédure de rupture conventionnelle car le médecin du travail veux pas me mettre inapte car pas assez de preuve pour me mettre .

Et du coup j'ai demandé à mon entreprise des indemnités de préjudice.

Mes ne veulent pas car vue qu'il ont fait la demande il sont pas en faute .

Ma question est :

Es ce que il son en faute?

Es ce que je suis en droit de leur demandé de l'argent pour préjudice pour faute de leur part de pas m'avoir fait passé ma visite médicale ?

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **19:01**

Bonjour?

L'employeur a 3 mois pour organiser la visite d'information et de prévention si vous n'avez pas passé de visite pour un emploi similaire...

Il faudrait pouvoir démontrer un préjudice...

Par **Kyllian35**, le **26/01/2023** à **19:17**

Bonjour, merci pour votre réponse, ça fait 1 ans et 7 mois que je suis dans l'entreprise.
Sans une seule visite.

J'ai vue le médecin du travail a ma demande il y a 3 mois pour avoir des informations et elle m'a clairement dit que si elle m'avait vue en visite elle m'aurait interdit d'être embauché dans l'entreprise .

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **20:27**

Alors donc, je ne vois pas ce qui aurait pu changer la situation médicale en plus d'un an si vous deviez être inapte à l'embauche pour le poste de travail, vous devriez l'être maintenant encore d'autant plus...

Par **Kyllian35**, le **26/01/2023** à **21:31**

J'ai jamais été reconnu inapte.

J'ai eu un accident de moto il y a 9 ans et j'ai des séquelles pour la marche depuis .

A boité ça me décale tout et me créé des douleurs dans le dos.

Mes mon problème aujourd'hui c'est que j'ai pas passé de visite médicale d'embauche et si le médecin du travail a mon embauche m'aurait vu, m'ont cas ce serait pas empiré.

Et du coup c'est pour ça que je voulais savoir si mon entreprise était bien en faute malgré qu'il ont fait une demande auprès du médecin du travail mes que j'ai jamais eu de convocation et si oui si je peux leur demander des dommages et intérêt ?

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **21:48**

La visite d'information est de prévention est obligatoire comme je vous l'ai indiqué si vous n'avez pas passé une pour médicale du travail pour un emploi similaire récemment ou si vous êtes reconnu handicapé mais il y a incohérence avec ce que vous dit la Médecin du Travail puisqu'elle prétend qu'elle vous aurait déclaré inapte à l'embauche mais que maintenant elle refuse de le faire...

Pour que vous puissiez réclamer des dommages-intérêts, il faudrait pouvoir prouver un préjudice...

Par **Kyllian35**, le **26/01/2023** à **22:00**

Ah oui d'accord.

Je comprends.

Merci